

1800804	INFLUENZA AVIAIRE: MESURES D'APPLICATION DANS LA ZONE DE SURVEILLANCE DIKSMUIDE	
<u>Objectif</u> Ce document décrit la zone de surveillance (10 km) délimitée autour de la contamination par la grippe aviaire hautement pathogène de type H5N1 dans une exploitation avicole à Diksmuide et les mesures qui s'appliquent dans cette zone.	<u>Version</u> date: 01.12.2023 numéro de version: 1 référence: 1800804 v1	
<u>Annexes à ce document</u> 1. Délimitation de la zone de surveillance Diksmuide 2. Inventaire	<u>Matériel de référence</u> - Règlement 2020/687 - AR du 5 mai 2008	<u>Destinataires</u> Tous

Délimitation

La délimitation de la zone de surveillance Diksmuide est reprise en annexe 1.

Mesures

Les mesures décrites dans le document 1715557 « Influenza aviaire: mesures dans une zone de surveillance » sont d'application dans la zone de surveillance Diksmuide. Ce document est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.

Dérogations

À partir du 06.12.2023, les volailles d'abattage peuvent être enlevées dans les conditions prévues par la procédure 1663138 vers un abattoir pour un abattage logistique.

À partir du 06.12.2023, les œufs à couvrir peuvent être transférés dans les conditions prévues par la procédure 1663174 vers un couvoir pour y être couvés dans des conditions contrôlées.

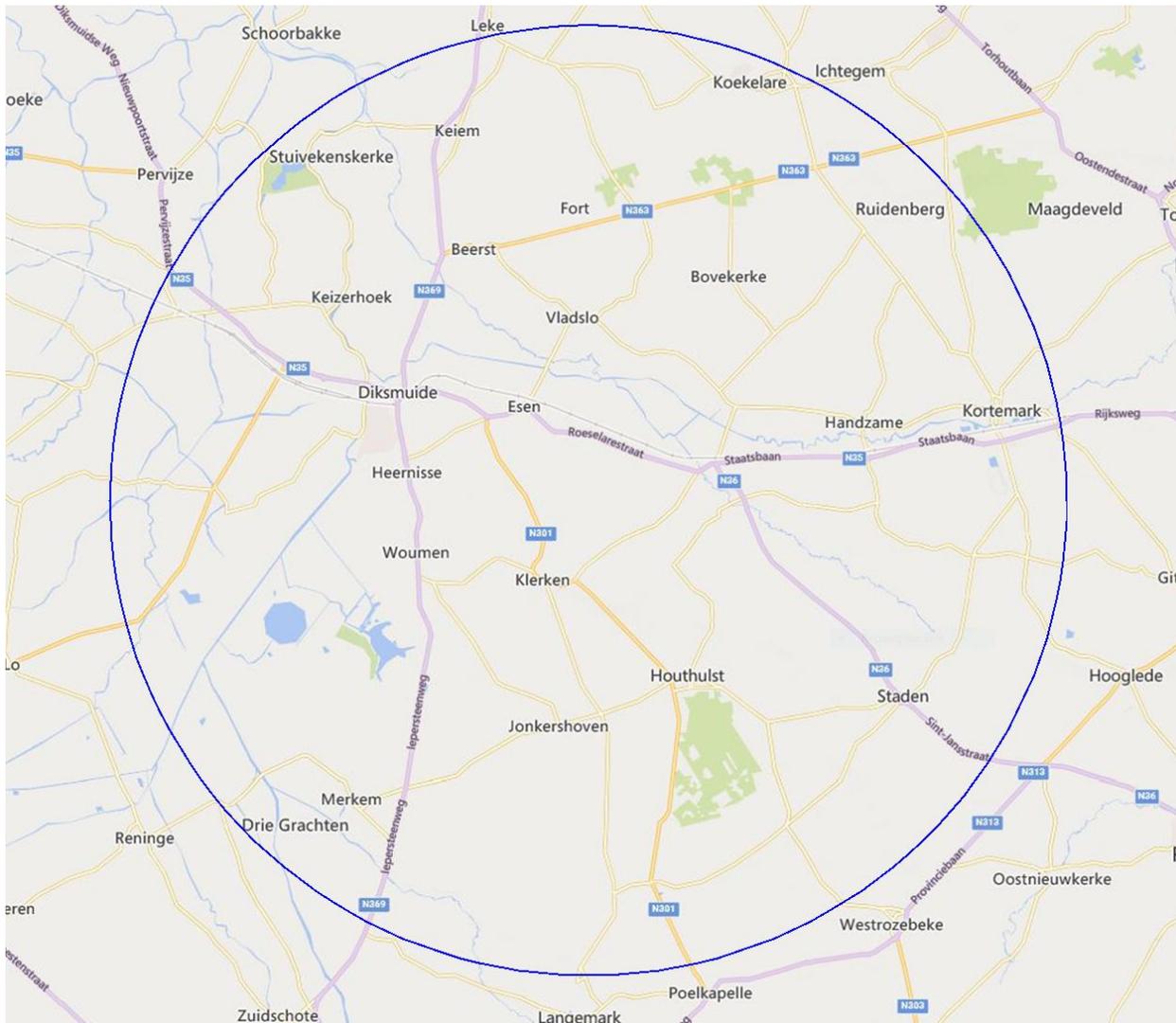
Application

Cette instruction s'applique pour une durée indéterminée à partir du 01.12.2023.

annexe 1 DELIMITATION DE LA ZONE DE SURVEILLANCE DIKSMUIDE

La zone de surveillance Diksmuide est constituée (des parties) des communes de Diksmuide, Hooglede, Houthulst, Ichtegem, Koekelare, Kortemark, Langemark-Poelkapelle et Staden.

Une carte détaillée et zoomable de la zone est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.



annexe 2 INVENTAIRE

INFLUENZA AVIAIRE – INVENTAIRE DES VOLAILLES – ZONE DE SURVEILLANCE

A compléter par le détenteur et à transférer à l'ULC. En lieu et place du document, le titulaire peut également inclure les données demandées dans un courriel adressé à pri.wvl@favv-afsca.be.

1. DONNEES D'EXPLOITATION OU L'ELEVAGE

nom et prénom		téléphone	
adresse			
e-mail			
no de troupeau			

2. INVENTAIRE

espèce avicole détenues	nombre	type d'activités (indiquer)
poules		
canards		
oies		
dindes		
pintades		
perdrix		
faisans		
cailles		
ratites		
pigeons		
autres (préciser)		
total		

Fait à, le à h.

Signature du responsable